



CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE LA MINGANIE

Conseil d'établissement

Procès-verbal de la 2^e séance ordinaire du conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes de la Minganie, tenue le mardi 11 décembre 2018, de 17 h 39 à 18 h 50, dans le local 122, situé au 1239, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre.

Présences : M^{mes} Vicky Arseneault
 Guylaine Boudreau
 Catherine Meilleure
 Marie-Ève Thériault
 Karine Vigneault

Absence : M^{me} Amélie Vigneault

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 17 h 39. M^{me} Marie-Ève Thériault, directrice du centre, souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Vérification du quorum et nomination d'une secrétaire

Le quorum étant atteint, la réunion débute. Il n'y a personne pour représenter les élèves du centre cette année, mais il est convenu selon l'article 106 que les séances peuvent avoir lieu quand même. M^{me} Marie-Ève Thériault fait fonction de secrétaire étant donné que M^{me} Vigneault n'est pas là.

3. Lecture et adoption de l'ordre de jour

M^{me} Karine Vigneault donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation; il est adopté à l'unanimité.

4. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2018.

M^{me} Karine Vigneault donne lecture du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2018. Il est proposé par M^{me} Karine Vigneault que le procès-verbal soit approuvé comme il a été rédigé; il est approuvé à l'unanimité.

5. Approbation des mesures dédiées

M^{me} Marie-Ève Thériault présente un document relatant les mesures financières reçues par la commission scolaire qui sont retransmises directement dans les écoles. Elle présente les deux mesures concernant le Centre d'éducation des adultes et explique à quoi vont servir ces montants. M^{me} Meilleur propose la présentation des mesures dédiées et c'est approuvé à l'unanimité.

6. Consultation pour le projet éducatif

M^{me} Marie-Ève Thériault présente les grandes lignes de ce qu'est un projet éducatif, de la consultation qui doit être faite ainsi que du rôle que doit tenir le conseil d'établissement dans l'élaboration du projet éducatif. Elle présente aussi un document explicatif afin de bien situer



les membres sur ce qu'on s'attend d'un projet éducatif et sur ce qu'on doit y retrouver. Les membres proposent que les conseils de bande soient interrogés ainsi que Service Québec et Mammit Innuat. Les membres pensent aussi qu'il serait pertinent de soumettre le sondage à certains parents ainsi qu'à certains anciens élèves. M^{me} Thériault prend note de toutes ces interventions. Elle présente aussi l'échéancier de toutes les étapes à exécuter pour arriver à l'élaboration finale du projet éducatif.

7. Affaires nouvelles

Étant donné que M^{me} Boudreau n'était pas présente à la première réunion, nous n'avions pas encore nommée de présidente. Toutefois, le point ne se retrouvait pas à l'ordre du jour de cette présente réunion. Il a donc été décidé en début de rencontre que M^{me} Karine Vigneault serait la présidente du conseil d'établissement. Ce choix a été adopté à l'unanimité.

8. Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

9. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Marie-Ève Thériault propose, à 18 h 50, que la réunion soit levée, appuyée par M^{me} Karine Vigneault.

La présidente,

La secrétaire,

Karine Vigneault

Marie-Ève Thériault